



CONSEIL MUNICIPAL

commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du vendredi 23 octobre 2020

compte-rendu N°6/10/2020

Le 23 novembre 2020, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyere-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruyere-Isnard Thierry, Ambrosino Eric, Antoniotti Daniele, Bernard Julien, Chalvet Cathy, Delorme David, Dusautoir Joanne, Laurant Thierry, Margotton Magalie, Rodier Muriel, Séraidarian Nathalie, Solignac Michelle, Rio Jean-Luc.

Absents excusés : Brundo Jean, Blanchart-Dabrowsky Noémie,

Procurations :

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 04 septembre 2020
- 3- Demande de subventions aux différents partenaires pour le projet de renouvellement de la distribution d'eau potable (Route de banne) et extension du réseau d'assainissement quartier au sud de la Fontaine de Mentresse en tenant compte de la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable.
- 4- Contrat d'assistance maîtrise d'ouvrage avec le SDEA pour les travaux d'eau et d'assainissement
- 5- Demande de subvention aux différents partenaires pour le renouvellement des équipements de sécurité des accès au réservoir de la Brousse
- 6- Organisation de la réunion publique du vendredi 06 novembre à 18h concernant l'aménagement de la place de la gare et du centre bourg
- 7- Un point sur les actions du CCAS et le repas des anciens
- 8- Compte rendu de la commission du personnel
- 9- Dénonciation convention adhésion du CNAS
- 10- La prime COVID pour le personnel communal

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 11, le conseil municipal peut siéger valablement.

1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour .

Contre	Abstention	Pour
0	0	11

Arrivée de Madame Muriel Rodier, le nombre de votants passe à 12.



Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné pour avoir enseigné la liberté d'expression dans l'exercice de sa fonction.

2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 04 septembre 2020

Il précise qu'il y a eu une erreur dans l'attribution des procurations. Mais cela ne change pas le nombre de votants lors de ce conseil.

Blanchart-Dabrowsky Noémie avait donné procuration à Thierry Laurant

Margotton Magalie avait donné procuration à Danielle Antoniotti.

Jean Luc Rio précise qu'au cours de ce conseil municipal, il avait abordé deux thématiques importantes : La végétalisation (plantation d'arbres sur la place) qui apparaît comme une nécessité absolue ainsi que la ressource en eau qui sera dans les années à venir un enjeu important pour notre territoire.

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu ainsi modifié.

Arrivée de Magalie Margotton, le nombre de votants passe à 13

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

3- Demande de subventions aux différents partenaires pour le projet de renouvellement de la distribution d'eau potable (Route de banne) et extension du réseau d'assainissement quartier au sud de la Fontaine de Mentaresse en tenant compte de la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable.

Monsieur le Maire précise que ce projet permettra de remplacer une des plus vieilles conduites d'eau de la commune des 5 chemins jusqu'à Mentaresse avec une portion d'assainissement collectif pour une maison ancienne.

Il demande au conseil municipal

- d'approuver l'avant projet sommaire
- de solliciter des subventions à l'agence de l'eau, au titre de l'état de la DETR ainsi qu'au conseil départemental.
- de donner mandat au maire pour effectuer les démarches qui s'imposent et de signer toutes les pièces s'y rapportant

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

4- Contrat d'assistance maîtrise d'ouvrage avec le SDEA pour les travaux d'eau et d'assainissement

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de se faire assister pour une opération de ce type. Il propose que la maîtrise d'ouvrage soit réalisée par le SDEA pour un montant de 11250 euros TTC.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

5- Demande de subvention aux différents partenaires pour le renouvellement des équipements de sécurité des accès au réservoir de la Brousse

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de sécurité au réservoir de la Brousse. En effet, l'échelle d'accès et les garde-corps sont très dégradés. Il propose de demander une subvention à l'agence de l'eau et divers organismes. Le coût des travaux est estimé à 15990 euros HT.

Il demande au conseil municipal

- d'approuver l'avant projet sommaire
- de solliciter des subventions à l'agence de l'eau, au titre de l'état de la DETR ainsi qu'au conseil départemental.
- de donner mandat au maire pour effectuer les démarches qui s'imposent et de signer toutes les pièces s'y rapportant

6- Organisation de la réunion publique du vendredi 06 novembre à 18h concernant l'aménagement de la place de la gare et du centre bourg.

L'arrivée de la voie douce dans la commune et sa connexion avec le département du Gard par le tunnel sud nous oblige maintenant à décider de son tracé au cœur du village. Une fois ce tracé bien défini, il convient d'intégrer l'aménagement de la place afin de répondre aux différents usages de la place. Ce projet global doit être en lien avec le centre ancien qui ne doit pas être négligé.

Cette soirée de concertation avec les habitants sera le point d'une réflexion globale qui doit être menée rapidement afin de déposer une demande subvention début 2021. Nous serons assistés pour l'élaboration de ce projet par le SDEA et un architecte paysagiste. Si toutefois les conditions sanitaires ne permettent pas de se réunir, nous utiliserons des moyens de communications de type visioconférence. Les habitants pourront apporter leur contrition directement à la maire ou par mail.

7- Un point sur les actions du CCAS et le repas des anciens

Mme Joanne Dusautoir vice-présidente du CCAS fait un point sur les actions mises en œuvre par le CCAS qui s'est réuni deux fois depuis les élections.

- Une action sur la mémoire auprès des personnes qui le souhaite. Cette action en lien avec la MSA se déroulera tous les jeudis à la salle du REPAIRE.
- Une action avec l'association "les marraines" de Molières sur Cèze qui fait de la prévention autour du cancer du sein et aide les personnes atteintes d'un cancer. Dans le cadre de l'action "Octobre rose", l'association de Zumba a fait une manifestation sur la place de Saint Paul le jeune. Une vente d'oreillettes et de brioches fabriquées par deux artisans de Saint Paul le jeune ont permis de récolter des fonds.

Un point est fait également sur le repas des anciens. Il semble que dans le cadre de la pandémie covid-19, il ne sera pas possible de mettre en place ce repas. Il est envisagé de distribuer un colis aux personnes concernées. Un premier point fait état de plus de 200 personnes qui seraient concernés. Le CCAS va prendre une décision très rapidement.

8- Compte rendu de la commission du personnel

M. Thierry Laurant fait le bilan de la commission du personnel qui s'est déroulé le 15 octobre 2020.

- Prime de responsabilité chef d'équipe au 01/06/2020

Les chefs de service souhaitant que leur fonction soit reconnue. A ce propos, Monsieur le Maire indique qu'il souhaite refaire un point sur les différentes indemnités mise en place dans le cadre du RISEEP. D'autre part, il rediscutera des modalités du RISEEP car celui peut avoir une partie modulable qui n'a pas été mise en place par l'ancienne municipalité.

- Dénonciation convention adhésion du CNAS

Une enquête réalisée auprès de l'ensemble du personnel fait apparaître une insatisfaction concernant les prestations du CNAS (comité national d'action sociale). Il convient de trouver un autre type de prestation. Pour cela, il convient de dénoncer la convention qui nous lie avec le CNAS avant le 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de dénoncer cette convention.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

- Prime COVID

Monsieur Thierry Laurant expose les conditions dans lesquelles la prime COVID peut être instaurée. L'agent concerné doit avoir particulièrement mobilisé pour assurer la continuité de l'activité de la collectivité. Cette mobilisation doit avoir donné lieu à un surcroît significatif de travail. Cette mobilisation peut avoir eu lieu en présentiel, en télétravail ou assimilé. Une discussion a lieu au sein du conseil municipal et qui fait suite à une réunion préparatoire.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite dans un premier temps savoir si le conseil municipal souhaite installer cette prime COVID pour les agents concernés. Si c'est le cas, le conseil municipal devra délibérer à nouveau pour fixer les conditions d'attribution ainsi que le montant de la somme allouée à cette prime COVID.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite mettre en place la prime COVID

Contre	Abstention	Pour
1	3	9

Avant de terminer le conseil municipal, Monsieur le maire précise que les commissions extra –municipales consultatives vont se mettre en place. Fin du conseil municipal à 21h45.



Le Maire

Thierry Bruyere-Isnard



Le secrétaire de séance

Thierry Laurant

